

REPONSES DE NICOLAS SARKOZY AU QUESTIONNAIRE DE L'UNAF

SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

Question 1 : Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

La vie associative prend tout son sens dans la période de crise que nous traversons. Les acteurs de la vie associative ont un rôle majeur à jouer pour renforcer le lien social dans notre société et promouvoir les valeurs d'entraide et de fraternité qui sont le fondement même de notre République. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que les associations familiales puissent porter le plus activement possible la voix des familles de France. Je maintiendrai notre partenariat avec ces associations et en ferai des interlocuteurs privilégiés dans le cadre des grandes discussions que nous aurons sur les sujets qui concernent les familles.

Question 1.2 : Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 décembre 2010 ? Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ? Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?

La loi de réforme des collectivités territoriales votée le 16 décembre 2010 s'articule autour de mesures simples comme la clarification des compétences et des financements de chaque collectivité pour que les citoyens sachent précisément, qui fait quoi, au niveau local.

Plutôt que de supprimer un échelon, nous avons fait le choix de les rapprocher, en créant les conseillers territoriaux à compter de 2014. Je ne reviendrai pas sur cette réforme majeure.

Les rapprochements communes-intercommunalités et départements-régions permettront de renforcer les coopérations. Il est normal que les communes conservent leur compétence générale car c'est l'échelon de proximité avec les citoyens. Mais je ne suis pas favorable à ce que les régions et les départements aient aussi une compétence générale.

Dans le champ de la politique familiale et sociale, si les cofinancements permettent d'avancer, il n'y a pas de raison de les interdire.

Il nous faudra cependant être attentifs aux domaines dans lesquels notre organisation ne remplit pas ses objectifs, là où elle ne répond pas aux attentes de nos concitoyens et aux enjeux de la France. La dépendance, le logement, les transports sont autant de sujets sur lesquels nous devons également nous pencher pour éviter la dilution des responsabilités.

Question 1.3 : Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Lors du congrès de l'UNAF du 25 juin 2011, j'avais pris cet engagement, et il sera tenu !

Je suis convaincu que la constitution d'unions régionales permettra de faciliter l'action de l'UNAF et renforcera son efficacité, au service des familles de notre pays.

Question 1.4 : Etes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du PM ?

Oui. Cela doit permettre de débattre de la politique familiale entre le Gouvernement, les associations familiales, les partenaires sociaux, les organismes de protection sociale et les élus locaux.

Mais il faut aussi un dialogue quotidien entre les administrations et les associations, à tous les niveaux.

Question 1.5 : Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Je pense que le dynamisme de notre politique familiale est un argument en faveur du maintien des domaines de compétence actuels du ministère. Par souci d'efficacité, il est aussi important que les ministères conservent une certaine transversalité. L'association de la famille aux thématiques de la solidarité et de la cohésion sociale est donc parfaitement logique et nécessaire.

Question 2.1 : Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

Je partage cette analyse. Tout l'enjeu de mon action pendant ces cinq années a été de considérer la politique familiale comme un tout cohérent qui s'inscrit dans la durée.

C'est l'objet de notre politique familiale, qui fonctionne bien. Avec plus de 2 enfants par femme, notre taux de fécondité est l'un des plus élevés d'Europe et il se cumule avec un taux d'activité professionnelle des femmes bien important (85%). Il ne faut pas casser cet instrument, hérité du consensus de 1945, mais au contraire le conforter. En permettant à la France d'assurer son avenir, il constitue un atout précieux.

Question 2.2 : Défendrez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

Je les défendrai comme je les ai défendus depuis cinq ans. Je garantirai l'universalité en réaffirmant le droit aux prestations familiales. Je garantirai la liberté de choix en accompagnant les parents et en agissant pour leur pouvoir d'achat. Enfin, je garantirai la pérennité de notre politique familiale en m'opposant à toute remise en cause du quotient familial.

Question 2.3 : Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

La politique familiale s'adresse à tous les Français qui ont des enfants sans aucune distinction selon un principe universel qui fait son efficacité. Dès lors que les Français décident de fonder une famille, ils ont le droit à ces prestations familiales et à des aides fiscales.

La politique familiale n'est pas une politique sociale, les allocations ne sauraient donc être soumises à des conditions de ressources.

Je pense qu'une remise en cause de ce principe serait particulièrement inapproprié et irresponsable.

Question 2.4 : Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Je ne toucherai pas à ce principe fondamental.

Question 2.5 : Etes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie.

Oui, bien entendu.

Question 2.6 : Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Afin de réduire le déficit public, je mise sur une double dynamique qui consiste à produire plus et à dépenser moins. Pour améliorer notre compétitivité, créer de la croissance et donc de l'emploi, j'ai proposé de baisser le coût du travail et de permettre à nos entreprises de pouvoir passer des accords de compétitivité pour faire face à des difficultés passagères.

Enfin sur le retour à l'équilibre budgétaire, la mise en place de la « règle d'or » et la baisse des dépenses prévue par le plan de retour à l'équilibre sont une nécessité. La politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera poursuivie, sauf dans les écoles primaire.

Question 2.7 : Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Notre modèle social est notre bien commun. Nous devons en être fiers et collectivement responsables. Pour moi, l'enjeu est de construire un modèle conciliant efficacité économique, justice sociale et responsabilité à l'égard des générations futures, notamment dans la gestion des finances publiques.

La générosité de notre système rend d'autant plus intolérable la fraude fiscale et sociale, et les abus. C'est un poison qui mine le lien social et noircit l'image de notre système de protection sociale. La lutte contre la fraude fiscale et sociale est un impératif moral pour une société si elle veut garantir la pérennité financière et la cohésion de son système social.

C'est pour cette raison que je veux transformer la Carte Vitale comme nous avons transformé le passeport et la carte d'identité avec un système biométrique. Je dois aux Français la vérité. Notre système social est le meilleur du monde, il est le plus généreux du monde, et il nous impose de lutter contre la fraude.

Question 2.8 : En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous : A mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ? À garantir le maintien du niveau de financement ?

La réforme que nous souhaitons mettre en place avec un financement assuré par une fiscalité anti délocalisation ne changera pas le niveau de financement de la « branche famille ».

En effet, la baisse des cotisations familiales pesant sur le coût du travail sera intégralement compensée.

Question 2.9 : Prévoyez-vous une réforme fiscale ?

La fiscalité ne doit pas être un outil de vengeance idéologique. C'est un instrument de justice et d'efficacité économique. Ce sont les uniques critères qui doivent prévaloir pour améliorer notre système fiscal.

Outre la création d'une fiscalité anti-délocalisation pour financer notre protection sociale sans peser quasi-exclusivement sur le travail, je souhaite que nous allions vers plus de simplicité. Notre pays souffre de la complexité des normes et nous devons les simplifier partout où c'est possible. Les niches fiscales inutiles devront être supprimées et nous devons poursuivre leur réduction globale.

En revanche, tout ce qui soutient l'emploi et la croissance doit être maintenu, je pense notamment à la défiscalisation des heures supplémentaires, que le candidat socialiste veut supprimer, alors qu'elles bénéficient à près de 10 millions de salariés.

Question 2.10 : Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Contrairement à François HOLLANDE, nous ne sommes pas prêts à sacrifier les familles sur l'autel de la démagogie. Toute réforme, quelle qu'elle soit, doit prendre en compte les familles qui sont notre première richesse.

Question 2.11 : En particulier, en ce qui concerne l'IR : Prévoyez-vous une retenue à la source ? Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ? Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ? Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

A l'inverse du candidat socialiste, je ne considère pas que les enfants soient des niches fiscales. Je maintiendrai donc le quotient familial qui est déjà plafonné à un niveau qui est sans rapport avec le coût d'éducation d'un enfant. C'est un pilier de notre modèle social, depuis 1945.

La retenue à la source est une fausse bonne idée car elle a des coûts de gestion importants. De plus, la plupart des contribuables sont déjà mensualisés. Outre la justice fiscale, nous avons besoin d'efficacité et de stabilité : les règles ne peuvent pas changer tous les ans.

Question 2.12 : Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Pour poursuivre notre politique familiale, nous devons maintenir le niveau de financement actuel. Mais j'estime que ce financement ne doit pas peser exclusivement sur le coût du travail. En allégeant ce coût, nous préserverons l'emploi en France.

Mais cette réforme doit se faire à recettes équivalentes pour la politique familiale, c'est un engagement que je prends. La baisse des cotisations sociales sur le travail sera donc compensée par une augmentation de 1,6 point de TVA et de 2 points de CSG sur les revenus du patrimoine. Ce sont des recettes dynamiques, qui garantissent que les prestations familiales de la branche famille continueront à être payées et continueront à être correctement indexées.

Question 2.13 : Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

La dépendance est une réalité complexe qui touche les relations humaines. A ce titre, mes propositions s'inscrivent dans une stratégie globale de mobilisation sur le long terme. C'est pourquoi, je souhaite poursuivre nos efforts dans le cadre de la concertation nationale sur la prise en charge de la dépendance, menée depuis le début de l'année 2011.

De plus, l'investissement en faveur des personnes âgées a été massif notamment par l'effort fourni à travers le plan Alzheimer, qui a permis la création de 12000 places en établissements spécialisés. En tout, 1,6 milliard d'euros ont été consacrés à cette maladie. Il faut poursuivre cet effort.

Je ferai la réforme de la dépendance dans les cinq ans à venir, avec un financement crédible, pérenne et à la hauteur de l'enjeu. Il devra permettre, d'une part, de financer des améliorations immédiates pour les personnes dépendantes et les aidants, notamment pour réduire le reste à charge en établissement et à domicile, et d'autre part, d'assurer l'équilibre à moyen terme du financement de la dépendance.

Question 2.14 : Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

Depuis 2007, malgré la crise économique, les moyens consacrés au handicap ont augmenté de près de 23%. À la fin du quinquennat, l'Allocation pour les Adultes Handicapés aura augmenté de 25 %.

Faire plus, c'est aussi apporter des réponses personnalisées pour proposer aux personnes handicapées un parcours tout au long de la vie. Je réaffirme que l'accessibilité universelle doit être une priorité. Je souhaite rendre accessible à toutes les formes de handicap, d'ici 2015, l'ensemble des aspects de la vie quotidienne de la Cité. L'école, ensuite, joue un rôle central car c'est elle qui ouvre l'avenir aux enfants handicapés. Le travail enfin, doit être, pour ceux qui le peuvent, le moyen privilégié de participer à la vie sociale.

Question 2.15 : Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

Soutenir les aidants familiaux a été un objectif majeur du Plan Alzheimer 2008-2012. Ce Plan comporte de nombreuses mesures de soutien aux aidants familiaux qui dépasse le cadre de la maladie d'Alzheimer, qu'il s'agisse du développement des structures « de répit » (accueil de jour, hébergement temporaire...), de la formation des aidants ou encore de la création de la visite longue en juillet 2011, qui permet d'évaluer le malade dans son environnement familial et de mieux prendre en compte la situation de ses proches.

Le soutien aux aidants est un axe essentiel de la réforme de la dépendance qui sera conduite dès que la situation financière de la France nous le permettra. Nous mettrons en place des mesures permettant aux aidants de concilier leur vie familiale et/ou professionnelle avec l'accompagnement de leurs proches. Plusieurs pistes existent, comme l'assouplissement du congé de soutien familial, la possibilité d'assouplir l'organisation du travail des salariés – aidants familiaux...

Question 2.16 : Quels seront les financements de ces politiques ?

Je reste déterminé à mener, à terme, la réforme de la dépendance pour améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Toutefois, mettre en œuvre cette réforme dans le contexte financier actuel n'aurait pas été responsable. J'assume ce report, parce qu'on ne peut pas financer la dépendance en créant de la dette et en reportant son financement sur les générations futures. Parce que je tiens à ce qu'elle soit crédible et durable, la réforme que je mènerai sera compatible avec l'équilibre de nos finances publiques et prévoira un financement adapté, pérenne et à la hauteur de l'enjeu. Ce financement ne devra pas alourdir le coût du travail, déjà trop élevé en France.

Question 3.1 : Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ? Notamment êtes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ? Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ? Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Etes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ? Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Il me semble qu'en ces temps de crise dans lesquels notre société a besoin surtout de repères, il ne serait pas judicieux de remettre en question cette institution sociale si essentielle qu'est le mariage. Je ne suis donc pas favorable à la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe. Pour autant, j'ai veillé à garantir aux couples de même sexe les mêmes avantages en termes de succession et de fiscalité qu'aux couples mariés, mais dans le cadre du PACS.

Afin de simplifier leurs démarches, les couples pacsés peuvent désormais faire enregistrer leur PACS par le notaire qui a rédigé la convention, au lieu du greffe du tribunal d'instance. Mais je reconnais que cela peut manquer de solennité. Sur ce point, je suis donc prêt à proposer – c'est une affaire de décret – que la cérémonie en mairie, pour un PACS, soit de droit. La cérémonie en mairie permettrait une vraie reconnaissance sociale.

En revanche, je suis opposé à la légalisation de l'adoption pour les couples homosexuels car le principe de l'adoption est de donner une famille à un enfant, et non l'inverse. Cela ne dépend pas seulement du désir des adultes ou de leur capacité à aimer mais aussi de la structure familiale, de son équilibre.

Le point de départ de toute ma réflexion est la prise en compte de l'intérêt de l'enfant. C'est lui qui est primordial, quelle que soit la situation familiale.

Il y a de nombreux cas où « un tiers », souvent appelé « beau-parent », intervient dans l'éducation des enfants. Ce dévouement désintéressé mérite d'être salué et reconnu.

Au cours du quinquennat, nous avons étudié la possibilité de définir « un statut » juridique pour ces tiers mais il est apparu que ce n'était pas la meilleure solution. Comme l'a démontré Jean LEONETTI dans un rapport sur le statut du beau-parent, notre droit actuel permet déjà de prendre en compte les différentes situations particulières pour que l'intérêt de l'enfant soit toujours préservé. Il y a sans doute des évolutions possibles pour faciliter certaines procédures nécessaires, mais dans l'ensemble l'état de notre droit répond déjà aux situations de fait.

En lien avec les parents et les tiers qui interviennent dans l'éducation des enfants, les juges aux affaires familiales ont, en effet, les outils pour concilier l'intérêt de l'enfant, l'autorité parentale et le droit des tiers, quelle que soit l'orientation sexuelle des parents ou des beaux-parents.

Un renforcement du recours à la médiation familiale est désormais prévu par la loi, cela permet d'arranger bien des cas litigieux dans la souplesse, sans figer le droit.

Question 3.2 : Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couples de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Je maintiendrai les décisions établies par la loi sur la bioéthique car je pense que l'assistance médicale à la procréation doit demeurer un traitement palliatif de l'infertilité et ne peut pas être une réponse à toute forme de désir d'enfant. Dans cette perspective, je ne suis pas favorable à l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée pour les personnes célibataires ou pour les couples de même sexe.

Le fait que d'autres pays autorisent la procréation médicalement assistée pour les femmes seules ou les couples de même sexe et que la loi française puisse être contournée à l'étranger n'est pas, en soi, un argument recevable sur le plan des principes ; elle n'implique pas que la France doive nécessairement en faire de même. Dire l'inverse, c'est remettre en cause le principe même d'une législation nationale. Nous ne sommes pas obligés de nous aligner sur le « moins-disant » éthique.

J'entends par ailleurs maintenir l'interdiction de la gestation pour autrui. Ma conviction est que la pratique des « mères porteuses » conduit nécessairement à une marchandisation du corps et à l'exploitation de certaines femmes en situation fragile. On ne peut pas faire d'un enfant à naître l'objet d'un contrat. Cette pratique pose question au regard de nos valeurs : il ne faut pas jouer aux « apprentis sorciers », sur des questions qui touchent aussi profondément à l'humain, aux liens familiaux et aux origines.

Question 4.1 : Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?

Au cours des cinq dernières années, nous nous sommes attachés à faciliter la vie concrète des familles. 200 000 places de garde d'enfants ont été créées. 600 000 logements sociaux ont été construits pour les familles modestes. Le système de retraites par répartition a été sauvé. Des aides financières pour les ménages les plus modestes ont été mobilisées au plus fort de la crise. 95% des successions ont été exonérées de droits.

Aujourd'hui, je souhaite agir sur la question du logement, qui pèse beaucoup trop sur le budget des ménages. Parce que je suis convaincu que l'augmentation des constructions ferait baisser les prix, j'ai proposé d'augmenter les droits à construire de 30% pendant 3 ans.

Enfin, je veux que soit mieux pris en charge le veuvage précoce, c'est-à-dire avant 55 ans. Je propose pour cela de doubler le capital décès pour les salariés des régimes général et agricole. Actuellement, leur capital décès est égal aux trois derniers salaires bruts mensuels, pour un montant moyen de

5 500 euros. Je souhaite porter ce capital aux six derniers mois de salaire, soit 11 000 euros en moyenne. Cette réforme ne s'appliquera pas aux indépendants, couverts par la prévoyance et pour lesquels le capital décès est forfaitaire et sensiblement supérieur à celui des salariés, ni aux fonctionnaires, pour qui le capital correspond à 12 mois de traitement.

Question 4.2 : Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

Outre la politique en faveur du logement, il faut davantage valoriser le travail. Il est indispensable de travailler plus et de travailler mieux. C'est tout l'enjeu des négociations sur le temps de travail que je propose.

Fort de la réussite du régime d'exonération fiscale et de charges sociales sur les heures supplémentaires, qui a permis à plus de 9 millions de salariés de gagner en moyenne 450 euros de plus par an, je souhaite prolonger cette initiative.

Je propose aussi d'augmenter le salaire net des personnes rémunérées entre 1 et 1,4 smic en allégeant les cotisations salariales, en contrepartie d'une suppression de la Prime pour l'emploi. Cette mesure aura une conséquence concrète sur le pouvoir d'achat des ménages puisque ce gain de salaire d'environ 1000 euros net par an sera visible sur la feuille de paie de 7 millions de nos concitoyens.

Question 4.3. : Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

Je ne crois pas qu'on puisse dire que les prestations familiales s'érodent ! Dans une France ébranlée par la crise, nous avons au contraire conforté la confiance des Français dans leur avenir, en maintenant avec constance les objectifs et le financement de notre politique familiale. Depuis 2008, les allocations familiales sont revalorisées en fonction de l'inflation, soit une hausse de 1,5 milliard d'euros sur cette période. En 2012, malgré la crise, elles progresseront de 1 %. Un complément d'allocations familiales de 60 euros est également versé aux familles pour leurs enfants de 14 ans et plus. L'allocation de rentrée scolaire a également été réformée pour tenir compte des différences de besoin en fonction de l'âge de l'élève. Enfin les droits de succession ont été supprimés sauf pour les 5% de Français les plus fortunés.

Question 4.4 : Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

En 2010, nous avons fait voter une réforme extrêmement importante du crédit à la consommation. L'idée était d'accélérer les procédures pour traiter les dossiers, d'apporter des réponses plus rapidement et de permettre aux personnes de rebondir une fois leurs engagements remplis. C'est un texte qui a permis à plus de 100 000 personnes de sortir du fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers en réduisant les durées d'inscription au fichier. Plusieurs milliers de personnes ont également bénéficié de la suspension des poursuites à partir du moment où leur dossier a été accepté par la commission de surendettement. Cette réforme a donc permis de protéger les créanciers et les ménages des excès du crédit. De plus, une réflexion est actuellement conduite pour préfigurer la création d'un tel registre qui permettra de contribuer à la prévention du surendettement et à faciliter l'examen par le prêteur de la solvabilité de l'emprunteur.

Question 4.5 : Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

Le logement constitue, en France, le premier poste de dépense des ménages. Malgré les différentes crises financières et économiques, nous sommes un des seuls pays où le prix du logement n'a pas baissé. Le constat est sans appel, il y a beaucoup de demandes pour peu d'offre.

J'ai la conviction que nous ne pourrions régler le problème du prix des logements qu'en créant un véritable choc de l'offre. C'est-à-dire en permettant à l'offre d'égaliser la demande et de faire ainsi baisser les prix.

C'est pourquoi, j'ai décidé d'augmenter de 30% pendant 3 ans les droits à construire. Cette mesure permettra de construire plus sans dégager des terrains non-bâties.

J'ai proposé également d'encadrer la hausse des loyers grâce à la révision du mode d'indexation des loyers en cours de bail sur l'inflation (2008 pour le parc privé, 2011 pour le parc social), les loyers progressent depuis 5 ans moins vite que l'inflation : +18% entre 1998 et 2002, +19% entre 2002 et 2007, et seulement +5% seulement entre 2007 et 2011.

Question 4.6 : Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

Le logement social, qui n'était qu'une étape transitoire vers le logement privé, devient une solution durable. Pour débloquer la situation, il faut débloquer le parcours résidentiel et notamment le « nœud » qui se forme autour des classes moyennes et du parc privé.

J'ai souhaité également instaurer un droit au logement opposable (DALO) qui permet aux Français qui s'estiment lésés dans leur droit au logement, de saisir le juge pour le faire respecter. Fin décembre 2010, ce sont 161 095 recours qui ont été déposés. Ce sont au total 34 974 ménages qui ont pu être relogés après avoir engagé un recours Dalo.

Question 4.7 : Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'Etat (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

Nous devons à la fois combiner une politique de logement efficace et un respect des contraintes budgétaires de notre pays. C'est pourquoi, je choisis d'agir sur les normes d'urbanisme en priorité et de trouver des solutions innovantes sans impact sur le budget de l'Etat.

Question 4.8 : Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

L'objectif prioritaire doit être de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs et de maintenir la compétitivité de nos entreprises. Le parc nucléaire français répond pleinement à cette double préoccupation. Il permet aujourd'hui aux Français et aux entreprises de payer une énergie en moyenne 40% moins chère que dans le reste de l'Europe. Le parc nucléaire assure également notre indépendance en matière énergétique. Il nous permet de nous prémunir contre les augmentations brutales du prix des matières fossiles.

C'est grâce à un mix énergétique équilibré, avec un objectif de 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020, que nous garantissons aujourd'hui la protection du pouvoir d'achat des consommateurs.

Question 4.9 : Quelles sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Grâce à une nouvelle réglementation thermique applicable à tous les permis de construire en janvier 2013, le Grenelle de l'environnement prévoit de diviser la consommation énergétique des constructions neuves par trois. En moyenne, les nouvelles normes permettront à chaque ménage de réaliser une économie de 4 000 euros par logement en habitat collectif et 15 000 euros en maison individuelle sur les 20 ans à venir.

Parallèlement, je souhaite que les logements individuels neufs comportent un dispositif qui permette au consommateur de suivre lui-même sa consommation d'énergie.

Je souhaite encourager la mise en place de contrats de performance énergétique qui permettront d'optimiser l'utilisation de l'énergie. Le dialogue entre les différents acteurs de l'énergie, opérateurs et consommateurs, doit être à la base de ces contrats.

Question 4.10 : Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Tout d'abord, je souhaite rappeler qu'en dépit de la crise économique et financière, l'Etat a maintenu à un niveau élevé les dépenses de santé, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des pays européens. Nous y consacrons ainsi chaque année 12% de notre richesse produite, ce qui nous classe au 3eme rang mondial.

Aujourd'hui, il faut proposer un nouveau contrat de santé aux professionnels et aux patients pour renforcer l'accessibilité financière et géographique des soins qui j'en suis bien conscient est une source d'inquiétude croissante chez nos concitoyens. Il faut également promouvoir le « juste soin ». Il convient pour cela d'améliorer la prise en charge des patients en faisant mieux travailler ensemble tous les professionnels et en donnant la priorité à la qualité et à la pertinence des soins plutôt qu'à la quantité.

Question 4.11 : Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux.

Ces dispositions ont permis de répondre à plusieurs préoccupations. Elles sont des premiers pas et vont dans le bon sens. Conscient que la question du maillage territorial de l'offre de soins est une priorité, je fais le choix de l'innovation et de l'incitation efficace.

Pour lutter contre les déserts médicaux, nous avons pris plusieurs mesures : 250 maisons de santé pluridisciplinaires auront été ouvertes en 2012 et 450 le seront en 2013. Une allocation mensuelle est versée aux étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans ces zones ou encore la convention médicale signée en juillet 2011 qui encourage l'installation dans les zones sous-denses. Ces mesures commencent à porter leurs fruits puisque l'offre de structures dans les territoires ruraux a augmenté de 50% ces deux dernières années et depuis un an, il y a plus d'installations que de départs en retraite dans ces zones.

Question 4.12 : Etes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Les familles doivent pouvoir donner leur avis sous une forme ou une autre. Ce sont elles qui sont le mieux placées pour évaluer l'application de cet engagement. Les déserts médicaux reculent grâce à notre action et aucune famille de France ne doit être privée de soins pour des raisons géographiques ou financières.

Question 4.13 : Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

J'ai toujours été clair : mon choix c'est celui de l'incitation. Les professionnels de santé doivent être respectés et considérés. Mais je l'ai aussi annoncé, sur la question des dépassements d'honoraires et de la répartition de l'offre de soins, si les résultats ne sont pas là, je prendrai mes responsabilités.

Question 4.14 : Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

L'offre en termes de soutien en amont de la naissance est généreuse et jugée satisfaisante. Il faut donc la pérenniser. Concernant le soutien au lendemain d'une grossesse, il est plus que jamais indispensable de continuer à soutenir la Protection Maternelle et Infantile compte tenu de sa fonction d'accompagnement primordiale, préventive et curative.

Je pense qu'il faut aussi renforcer le rôle de suivi pré- et post-natal des sages-femmes auprès des futurs parents.

Question 5.1 : Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

Durant le quinquennat, un effort important a déjà été fait en ce domaine : 1,3 milliard d'euros supplémentaires ont été consacrés à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, et d'ici la fin du quinquennat, 200 000 places supplémentaires auront été créées.

C'est une dynamique qu'il faut poursuivre, c'est la raison pour laquelle je souhaite fixer un objectif au moins équivalent pour le prochain quinquennat.

Pour prolonger cette action, je souhaite aussi développer les « jardins d'éveil » pour élargir l'offre de garde pour les 2-3 ans, particulièrement pour les milieux défavorisés. Cette solution présente le triple avantage de libérer des places en crèche, de nécessiter un encadrement moins lourd (un adulte pour 15 à 20 enfants) et d'être adaptée au développement de l'enfant.

Question 5.2 : Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

Je suis très attaché au libre choix des parents pour organiser leur vie familiale et leur vie professionnelle. Le rôle de l'Etat, c'est de garantir que ce libre choix est possible, en offrant des solutions de garde aux parents, pour qu'ils puissent poursuivre leur activité professionnelle s'ils le souhaitent. C'est dans cet objectif que je m'étais engagé en 2007 à créer, d'ici à 2012, 200 000 places

supplémentaires d'accueil pour les jeunes enfants, dont la moitié en crèche et l'autre moitié chez des assistantes maternelles. Cet objectif sera tenu. Le rythme de création des solutions de garde est au rendez-vous, que ce soit par des créations de places nouvelles dans des crèches ou avec l'augmentation du nombre d'enfants gardés par des assistantes maternelles.

C'est bien sûr un progrès mais il faut aller plus loin. Je pense qu'il est raisonnable de se fixer un objectif au moins équivalent pour le prochain quinquennat.

Question 5.3 : Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Le plan de développement des solutions de garde que nous avons mis en place depuis 2007 a été un succès. Pourquoi changer quelque chose qui a bien fonctionné ? L'ensemble des partenaires impliqués : caisse nationale d'allocations familiales, collectivités locales, Etat, associations, entreprises aussi, se sont mobilisés avec l'objectif commun d'offrir des capacités d'accueil de qualité pour les jeunes enfants et de répondre aux attentes des parents, en nombre de places comme en amplitude horaire. Je souhaite que nous poursuivions ce partenariat qui a fait ses preuves.

Question 5.4 : Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Ma conviction est qu'il ne faut pas éloigner trop longtemps les mères du marché du travail. Je rappelle qu'aujourd'hui encore, 96 % des bénéficiaires du complément de libre choix d'activité sont des femmes. Or, rester trop longtemps loin du monde du travail pèse sur la carrière. C'est particulièrement vrai pour les femmes les moins qualifiées.

Je propose que les parents puissent prendre un congé parental qui ne soit plus bloqué sur les trois premières années, mais que cela soit un droit qui puisse être pris par périodes jusqu'aux 18 ans de l'enfant. Ce fractionnement du congé parental permettrait notamment de donner une plus grande disponibilité aux parents, à des moments clés de la vie de l'enfant et non pas uniquement à son plus jeune âge.

Question 5.5 : Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

L'accompagnement des parents est primordial mais je crois aussi dans leur responsabilisation. Durant le quinquennat nous avons pris des initiatives dans ce sens notamment par la loi de septembre 2010 sur l'absentéisme scolaire qui prévoit la suspension des allocations familiales après quatre demi-journées d'absences non excusées.

Par ailleurs, il faut faciliter le quotidien des femmes élevant seules leurs enfants en garantissant le versement des pensions alimentaires. C'est pourquoi, je propose de sécuriser le versement des pensions alimentaires qui leur sont dues. Je rappelle qu'il y a 3 millions d'enfants potentiellement concernés par les pensions alimentaires, dont 2,3 millions élevés dans des familles monoparentales. Dans le même temps, on compte 36 000 parents défaillants dans le versement de leur pension alimentaire, et il y a lieu de penser que ce chiffre est sous-estimé.

Je souhaite donc créer une agence de recouvrement des pensions alimentaires afin de simplifier les démarches et accélérer les procédures. Les femmes, dont le conjoint ne verse pas la pension alimentaire due, pourront saisir cette agence. Cette agence bénéficiera des informations fiscales et bancaires et pourra, sous l'autorité du juge, aller chercher beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui les pensions directement sur les comptes des pères défaillants.

Enfin, je veux également faire un geste en faveur des orphelins en augmentant de 88 à 110 euros, soit plus de 25%, l'allocation de soutien familial qui est versée aux quelques 200 000 orphelins.

Question 5.6 : Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

La politique familiale de notre pays est à la fois une réussite et une priorité et c'est pourquoi, je souhaite maintenir la part de l'Etat dans ces dispositifs de soutien à la parentalité.

Question 5.7 : Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

La famille est une institution centrale de notre société, mais elle est aussi fragile. L'action des pouvoirs publics – CNAF, Etat, collectivités locales –, qui s'appuient sur le réseau associatif investi au plus près des familles, prend tout son sens lorsqu'elle permet de consolider des familles fragilisées par la crise économique, par les épreuves personnelles ou par les circonstances.

C'est pourquoi, les actions de soutien à la parentalité que nous avons soutenues avec constance depuis 2007 doivent être poursuivies : les dispositifs que nous avons mis en place ou développés (lieux d'écoute et d'échanges, stages parentaux, ...) poursuivent des objectifs différents, allant d'une facilitation du lien parents-enfants à des interventions plus spécifiques de conseil, d'accompagnement et de soutien. Je ne suis pas certain qu'il faille « rigidifier » ces dispositifs par une loi, qui briderait l'innovation et la souplesse qui ont pu se développer jusqu'à présent.

Je crois aussi, dans certains cas, à la nécessité de mettre en place des systèmes plus coercitifs, comme nous l'avons fait par exemple avec la loi qui permet de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire répété. Je n'envisage pas de revenir sur ce dispositif qui a fait ses preuves, puisque à la suite du second avertissement, près de 99% des enfants concernés sont retournés en classe.

Question 5.8 : Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

Nous sommes convaincus que ces questions nécessitent une réponse adaptée et individualisée. Pour ces raisons, une action efficace ne peut être envisagée qu'en étroite collaboration avec tous les acteurs locaux du soutien à la parentalité, que cela soit au sein des maisons de parents, des entreprises, des établissements scolaires, etc.

C'est en associant tous les protagonistes concernés par ces enjeux, et ce à toutes les échelles, que nous apporterons des solutions concrètes à ces enjeux.

Question 5.9 : Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous. Sur quels financements ?

J'ai voulu apporter un vrai soutien à la vie étudiante pour permettre à tous de réussir. C'est pour cette raison que j'ai souhaité une augmentation sans précédent des bourses pour aider les familles. Grâce à la revalorisation régulière des plafonds de revenus et des taux, les bourses ont augmenté de 20% en moyenne et jusqu'à 26% pour les étudiants issus des milieux les plus modestes et le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation de 28%, passant de 470 000 en 2007 à 600 000 aujourd'hui. J'ai également instauré cette année le dixième mois de bourse.

Par ailleurs, j'ai voulu faire bénéficier les apprentis des mêmes avantages que les étudiants. Depuis 2005, les apprentis peuvent obtenir une carte nationale d'apprenti portant mention «Etudiant des métiers» délivrée à l'apprenti par son CFA et ouvrant droit à des réductions tarifaires pour des activités culturelles et de loisirs, les transports collectifs et la restauration.

Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens et c'est pourquoi notre politique familiale doit être défendue et soutenue. C'est ce que j'ai fait, notamment, en augmentant, en 2012, les prestations et les allocations familiales de 500 millions d'euros. De plus, nous avons créé un plafond spécifique de ressources augmenté de 40% pour les familles monoparentales et amélioré l'allocation de solidarité spécifique versée par les CAF.

Il ne faut pas casser cet instrument, hérité du consensus de 1945, mais au contraire le conforter. En permettant à la France d'assurer son avenir, il constitue un atout précieux. Pour cela il faut protéger notre système. Ces derniers temps, trop d'attaques ont été lancées contre les familles. Parce que la politique familiale est bonne pour la France, je m'oppose à toute remise en cause du quotient familial, ou à la fusion IR/CSG, qui pénaliseraient les classes moyennes et les familles.

Question 5.10 : Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Dans ce domaine, notre action a été particulièrement ambitieuse. Nous avons voulu apporter un vrai soutien à la vie étudiante pour permettre à tous de réussir. Grâce à la revalorisation régulière des plafonds de revenus et des taux, les bourses ont augmenté en montant (20% en moyenne, et jusqu'à 26% pour les étudiants issus des milieux les plus modestes) et le nombre de bénéficiaires a crû de 28%, passant de 470 000 en 2007 à 600 000 aujourd'hui. Un échelon 0 de bourse a été créé pour étendre à des étudiants issus des classes moyennes modestes le bénéfice de l'exonération, pour tous les boursiers, de droits d'inscription et de sécurité sociale. De plus, les étudiants bénéficient désormais d'un 10^{ème} mois de bourse.

Question 5.11 : Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

Je souhaite qu'en dernière année de baccalauréat professionnel et en CAP, les élèves passent 50% de leur temps en entreprise. Cette mesure qui concernera plus de 250 000 jeunes par an, me paraît être une réponse extrêmement efficace au problème du chômage des jeunes.

Par ailleurs, je veux développer fortement l'alternance et l'apprentissage à l'université pour rapprocher davantage les établissements supérieurs et les entreprises. Il s'agira d'une véritable révolution dans les rapports école-entreprise, qui est une réponse très puissante au problème du chômage des jeunes.

Question 5.12 : Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

L'implication des parents et la coopération entre les enseignants et les parents sont des facteurs essentiels de réussite scolaire.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que la responsabilité des parents soit engagée, en cas d'absentéisme scolaire, par la suspension des allocations familiales. Cet appel à la responsabilité des familles a été efficace puisque dans presque tous les cas, il a suffi d'un avertissement pour que les élèves reprennent le chemin de l'école. 33 000 avertissements ont été envoyés aux parents dont les enfants n'allaient plus à l'école et il n'y a eu que 171 suspensions d'allocations familiales, tous les autres enfants étant revenus à l'école après la lettre qui a été envoyée à leurs parents.

Pour renforcer le rapprochement entre l'école et les parents, je souhaite que chaque année les parents aient l'obligation d'inscrire eux-mêmes leurs enfants directement auprès du maître d'école ou, au collège, du professeur principal, de sorte que l'année scolaire commence par une rencontre entre les parents et le professeur.

L'augmentation du temps de présence des enseignants dans les établissements scolaires permettra également de renforcer le lien entre les parents et l'école en dégagant du temps pour les enseignants, qui pourra notamment être consacré à la rencontre avec les parents.

Question 5.13 : Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière.

Je souhaite diversifier les parcours pour mieux prendre en compte les attentes des jeunes. Pour cela, je propose notamment qu'à partir de la 4^{ème}, les parcours soient plus diversifiés. Je souhaite qu'il y ait un tronc commun composé des fondamentaux et des langues vivantes et que pendant une partie de la semaine, en fonction des profils, certains puissent approfondir les disciplines académiques classiques, tandis que d'autres seront initiés au monde professionnel.

Cette différenciation vise à répondre au problème du décrochage d'une partie des collégiens et à permettre une orientation positive, choisie, vers la voie professionnelle, qui ne doit plus être vécue comme une relégation.

Enfin, je souhaite que l'on atteigne l'objectif de 20 000 places en internat d'excellence pour les élèves défavorisés volontaires.

Il faut aussi poursuivre le développement des cordées de la réussite, qui permettent à près de 50 000 jeunes par an de bénéficier d'un tutorat pendant leurs années de lycée afin de préparer de bonnes études supérieures. Ce dispositif sera développé et étendu aux zones rurales.

Enfin, il faut travailler davantage sur la diversification des modes de recrutement dans l'enseignement supérieur, afin de faire une place à tous les profils. Il faut notamment développer le système des admissions parallèles dans les grandes écoles et les concours spécifiques réservés aux bacheliers technologiques.